CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35 Nb. de représentés : 9 Nb. d'absents : 9 L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/982:

Vote de subvention à l'association Mizikali pour le projet « Bien-être par la musique »

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, **CHAMBI DJOUMBAMBA** Marie Richela, **POTIN** Philippe, **ROUVRAIS** Simone. **MINATCHY** Mariot. ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, **ERAMBRANPOULLE** Corine, GOBALOU **BEDIER** Virginie.

REPRESENTE (S):

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS:

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accuse de résportor en préfecture 974/2/9/40/114-29/224/1/4-21-982-DE Date de télétrant dussion : 17/11/2022 Date de réseauton préfecture : 17/11/2022

VIAINE

I

Affaire n°21/982: Vote de subvention à l'association Mizikali pour le projet « Bien-être par la musique ».

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Saint-Pierre dans le cadre de son Contrat De Ville développe en partenariat avec les écoles et les acteurs associatifs, des actions qui contribuent à la réussite scolaire, conformément à son orientation stratégique « Agir pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge » du pilier Cohésion Sociale.

Et c'est dans ce contexte que la Ville soutient les initiatives portées par les structures associatives visant à promouvoir l'épanouissement et le bien-être des élèves inscrits dans les établissements scolaires du territoire.

A ce titre l'association Mizikali a présenté un projet intitulé « *Bien-être par la musique* » dont l'objectif est de sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 (*deux classes concernées par école*), des vingt-cinq écoles primaires et élémentaires de la ville, à l'écriture et à la composition musicale.

A cet effet, des ateliers d'éveil à la création artistique seront menés dans les établissements concernés avec l'intervention de l'artiste musical Thierry Gauliris du groupe Baster, en partenariat avec l'éducation nationale. Au total ce projet touchera 1250 élèves des différents quartiers de la ville.

Pour mettre en œuvre cette action, l'association Mizikali sollicite l'attribution d'une subvention de 12 480.00 euros.

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020 6574 16 RE22000069

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la subvention proposée à l'association Misikali,
- D'APPROUVER la convention annexée
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

SERVER CONCERNIA

> Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20221114-21-982-DE Date de télétransmission : 17/11/2022 Date de réception préfecture : 17/11/2022